

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 25

N° 591

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2010

---

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 591

présenté par  
M. Mariani, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 25**

Après les mots :

« assistance sociale »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« , notamment l'assurance maladie, l'aide sociale et les prestations publiques à caractère social. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 17 A précédemment adopté. Compte tenu de l'adoption de l'amendement n°4, la référence à l'hébergement d'urgence doit également être supprimée à l'article 25.